

COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE PANAT
Compte rendu de la séance du vendredi 01 avril 2016

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 24/03/2016

L'an deux mille seize et le premier avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 10

Votants : 13

Présents : Marcel BOUDES, Sébastien FONTANILLE, Isabelle BONNEFOUS, Yves MONTEILLET, Jean FABRE DE MORLHON, Béatrice BOUDES, Elisabeth VIMINI, Jérôme ANGLES, Yves GALTIER, Marcelle CANIVENQ

Représentés : Jean-Marc SOLIGNAC par Sébastien FONTANILLE, Jean-Philippe CAUSSE par Yves MONTEILLET, Maurice PAYAN par Jean FABRE DE MORLHON

Excusés :

Absents : Didier BENEDET, Maryse LAUR

Secrétaire de séance : Jérôme ANGLES

Ordre du jour:

Ordre du jour

- *Approbation de l'extrait de séance de la réunion précédente*

- Budget CCAS – Vote du compte administratif 2015
- Budget CCAS – Vote du compte de gestion 2015
- Subvention au budget CCAS
- Budget CCAS – Vote du budget primitif 2016
- Budget annexe Lotissement – Vote du budget primitif 2016
- Budget annexe PRL– Vote du budget primitif 2016
- Budget annexe Transport scolaire – Vote du budget primitif 2016
- Budget annexe Assainissement – Vote du budget primitif 2016
- Subventions 2016 associations
- Contrat d'Association : Ecole Privée Marie Immaculée – Financement apporté pour l'année 2016
- Tableau général subventions 2016 aux associations
- Vote des taux d'imposition 2016
- Budget principal Commune – Vote du budget primitif 2016

- Création du budget primitif 2016 lotissement pré vert
- Plan financement : Aire naturelle camping-car
- Plan financement : Salle multimédia
- Terrain REYNES – Avis des domaines

Questions diverses

Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° D2016041

Objet : Budget CCAS - Compte administratif 2015

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2015 du CCAS qui fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement 830.31 €

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2015, l'approuve par :

- Voix pour
- Voix contre
- Abstention

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2016042

Objet : Budget CCAS - Compte de gestion 2015

Monsieur le Maire présente le Compte de gestion 2015 du CCAS qui fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement 830.31 €

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats du compte de gestion 2015, l'approuve par :

- Voix pour
- Voix contre

- Abstention

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2016043

Objet : Subvention au Budget CCAS

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant de 3419.83 € au budget annexe du C.C.A.S.

Celle-ci sera prévue à l'article 657362 du budget de la commune.

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2016044

Objet : Budget CCAS - Approbation du budget primitif 2016

Monsieur le Président expose aux membres du CCAS le projet du budget primitif 2016.

Les membres du CCAS après en avoir délibéré, décident :

- D'approuver le budget primitif 2016 tel qu'il est présenté et annexé.

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2016045

Objet : Budget annexe lotissement - Approbation du budget primitif 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le budget primitif 2016 tel qu'il est présenté et annexé.

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2016046

Objet : Budget annexe PRL - Approbation du budget primitif 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le budget primitif 2016 tel qu'il est présenté et annexé.

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2016047

Objet : Budget annex Transport scolaire - Approbation du budget primitif 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le budget primitif 2016 tel qu'il est présenté et annexé.

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2016048

Objet : Budget annexe Assinissement - Approbation du budget primitif 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le budget primitif 2016 tel qu'il est présenté et annexé.

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2016049

Objet : ADMR - Subvention aux associations type loi 1901

Le Conseil Municipal, décide de voter une subvention d'un montant de 800,00 € au profit de cette association.

Mr Yves GALTIER, membre du bureau de l'ADMR, n'a pas pris part au vote.

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2016050

Objet : Amicale des Sapeurs-Pompiers - Subvention aux associations type loi 1901

Le Conseil Municipal, décide de voter une subvention d'un montant de 1000,00 € au profit de cette association.

M. Maurice PAYAN membre de l'association Amicale des Sapeurs-Pompiers, n'a pas pris part au vote.

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2016051

Objet : Courir en Lévezou - Subvention aux associations type loi 1901

Le Conseil Municipal, décide de voter une subvention d'un montant de 5 800,00 € au profit de cette association.

M. Yves MONTEILLET, membre de cette association, n'a pas pris part au vote.

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération n° D2016052

Objet : Sport Quilles Panatois - Subvention aux associations type loi 1901

Le Conseil Municipal, décide de voter une subvention d'un montant de 400,00 € au profit de cette association.

M. ANGLES Jérôme, membre de l'association Sport Quilles Panatois, n'a pas pris part au vote.

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération n° D2016053

Objet : Tableau Général - Subventions aux associations 2016

Le Conseil Municipal, décide de voter une subvention d'un montant global de 54 000.00 € au profit des associations type loi 1901, selon le tableau ci-après.

	Associations	Subventions 2016
1	AAPPMA du Lévezou	800.00
2	ADMR	800.00
3	AFR - Centre de loisirs Danse	1400.00 600.00
4	Air des Lacs	700.00
5	Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 000.00
6	ANACR	
7	APEL Ecole Marie Immaculée	2 000.00
8	Auto Sport Durenque	
9	Basket club	3 000.00
10	Aveyronnaise Classic	
11	Club des Renaissants	1 500.00
12	Comité d'Animation - Animations Feu d'artifice	4 500.00 7 000.00
13	Comité des fêtes de la Besse - Chapiteau	3 500.00
14	Courir en Lévezou - Courses Activité Pleine Nature Athlétisme Nettoyage balisage chemins Théâtre	5 800.00
15	Ecole Publique - Coopérative scolaire	2 000.00
16	Entente Raspes Lévezou	
17	FNACA	
18	Les Amis du clocher de Fijeaguet	
19	PACAP - Animations - Fonctionnement	10 000.00
20	Pétanque Bessoise	300.00
21	Société de chasse - Groupement de propriétaires de VdP	
22	Rodez Triathlon 12	2 000.00

23	Ruralies	2 000.00
24	Sport Quilles Panatois	400.00
25	Team "Val Pas Res"	200.00
	TOTAL	49 500.00
	Subvention non lignée	4 500.00
	TOTAL	54 000.00

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2016054

Objet : Contrat d'Association : Ecole Privée Marie Immaculée Financement appoté pour l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école privée Marie-Immaculée de La Besse bénéficie d'un contrat d'association que lui a accordé Madame la Préfète de l'Aveyron le 01.12.2000. Il précise qu'au titre de ce contrat, la Commune est tenue, conformément à l'article 7 du décret N° 60-389 modifié d'assumer la charge des dépenses de fonctionnement afférente aux enfants domiciliés sur la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Que la somme allouée à l'école privée sera calculée exclusivement sur le nombre d'enfants de la commune,
- De retenir pour l'année scolaire 2015-2016, un mode de calcul tendant à retenir les dépenses de l'école publique et à calculer la participation de l'école privée en fonction des dépenses du public
- Qu'une convention annuelle sera établie entre la Commune et l'Ecole privée qui fixera le mode de financement pour l'année scolaire en cours
- D'allouer pour l'année scolaire 2015-2016, la somme de 16.000,00 € à l'école privée, complétée par l'intervention d'un agent municipal à l'école privée 2 H 30 par jour scolaire.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir.

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2016055

Objet : Vote des Taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil Municipal les bases d'impositions prévisionnelles de l'année 2016 et les produits escomptés avec les taux de 2015.

Libellés	Bases notifiées	Taux 2015	Produits
Taxe d'habitation	1 110 000.00	5.04	55 944.00
Taxe foncière - bâti	1 443 000.00	11.85	170 996.00
Taxe foncière – non bâti	40 900.00	67.47	27 595.00

TOTAL			254 535.00
-------	--	--	------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2016, selon tableau ci-dessous.

Libellés	Bases notifiées	Taux 2016	Produits
Taxe d'habitation	1 110 000.00	5.04	55 944.00
Taxe foncière - bâti	1 443 000.00	11.85	170 996.00
Taxe foncière – non bâti	40 900.00	67.47	27 595.00
TOTAL			254 535.00

Pour : **8** - Contre : **5** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2016056

Objet : Budget Principal Commune - Vote du budget primitif

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2016 de la Commune de Villefranche de Panat,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 : L'adoption du budget de la Commune de Villefranche de Panat pour l'année 2016 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 977 296.00 Euros

En dépenses à la somme de : 2 977 296.00 Euros

ARTICLE 2 : D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	266 400.00
012	Charges de personnels, frais assimilés	298 900.00
65	Autres charges de gestion courante	139 740.83
66	Charges financières	32 550.00
022	Dépenses imprévues	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	133 002.17
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 333.00
67	Charges exceptionnelles	3250.00

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 881 176.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	45 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	51 248.00
73	Impôts et taxes	520 152.00
74	Dotations et participations	189 776.00
75	Autres produits de gestion courante	65 000.00
77	Produits exceptionnels	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 881 176.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
000	Non individualisées	5 000.00
210	Informatique bureautique	5645.00
215	Acquisition matériel	10 000.00
00	Emprunts et dettes assimilées	99 367.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	639 902.83
216	Chemins ruraux	15 000.00
219	Travaux sur bâtiments communaux	784 989.17
220	Electrification	11 000.00
226	Opération sécurité routière	14 000.00
229	Enfouissement réseaux	31 216.00
234	Aménagement RD 25	452 000.00
237	POS - PLU	5000.00
238	Centre personnes âgées	23 000.00

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2 096 120.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
00	Financières	641 729.83
000	Non individualisées	374 032.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	194 577.00
024	Produits des cessions	174 000.00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	133 002.17
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 333.00
041	Opérations patrimoines	840.00
215	Acquisition matériel	19 606.00
219	Travaux sur bâtiments communaux	458 000.00

220	Electrification	4 000.00
226	Opération sécurité routière	10 000.00
234	Aménagement RD 25	80 000.00

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2 096 120.00

ADOPTE A LA MAJORITE

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération n° D2016057

Objet : Plan de financement - Aire naturelle camping-car

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la création d'une aire naturelle de camping-car à intervenir prochainement et pour lesquels il serait souhaitable de demander une aide financière auprès des services de l'Europe, de la Région, de l'Etat, du Département, de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Europe-LEADER	10 %	27 540.00 €
Etat-DETR	15 %	41 310.00 €
Région	25 %	68 850.08 €
Département	15 %	41 310.00 €
Communauté de Communes	15 %	41 310.20 €
Commune : Autofinancement ou emprunt	20 %	55 080.07 €
TOTAL en euros HT		275 400.00 €

La TVA sera préfinancée par autofinancement ou emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de solliciter des aides financières des services de l'Europe, de la Région, de l'Etat, du Département, de la Communauté de Communes et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour déposer les dossiers correspondants,
- Approuve le plan de financement prévisionnel proposé.

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération n° D2016058

Objet : Plan de financement - Salle multimédia

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la création d'une salle multimédia à intervenir prochainement et pour lesquels il serait souhaitable de demander une aide financière auprès des services de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Europe-LEADER	10.00 %	17 100.00 €
Etat-DETR	20.00 %	34 200.00 €
Région	23.95 %	40 950.00 €
Département	20.00 %	34 200.00 €
Communauté de Communes	6.05 %	10 345.50 €
Commune : Autofinancement ou emprunt	20.00 %	34 204.50 €

TOTAL en euros HT 171 000.00 €

La TVA sera préfinancée par autofinancement ou emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de solliciter des aides financières des services de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté de Communes et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour déposer les dossiers correspondants,
- Approuve le plan de financement prévisionnel proposé.

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération n° D2016059

Objet : Budget lotissement pré vert - Vote du budget primitif

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2016 :

• **Dépenses de fonctionnement :**

- 6015	Terrain à aménager	115 000.00
- 6045	Achat d'étude et aménagement	115 000.00
- 658	Charges diverses de gestion	2

- **Recettes de fonctionnement :**

- 71355.42 Variation de stock de terrains aménagés 230 000.00
- 758 Produits divers de gestion 2

- **Dépenses d'investissement :**

- 3555040 Terrain à aménager 230 000.00

- **Recettes d'investissement**

- 1641 Emprunt en euros 230 000.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le budget primitif 2016 tel qu'il est présenté.

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2016060

Objet : Terrain REYNES - Avis des domaines

Dans le cadre de la création d'un lotissement, l'indivision REYNES souhaite vendre à la Commune ses parcelles de terrain cadastrées AB 530, 535, 538 à sise Villefranche de Panat et B 1000 à sise Lestrade et Thouels, d'une superficie totale de 7569 m2 au prix de 115 000.00 €. Pour information, la délibération prise au Conseil Municipal du 20 janvier 2016 ne mentionnait pas l'avis des domaines.

A la demande du notaire, la présente délibération précise donc que les domaines ont été consultés pour l'acquisition de ces terrains par la Commune. Aussi, cette délibération annule et remplace la précédente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'achat par la Commune après avis des services des domaines, à l'indivision REYNES, de ses parcelles de terrain cadastrées AB 530, 535, 538 à sise Villefranche de Panat et B 1000 à sise Lestrade et Thouels, d'une superficie totale de 7569 m2 au prix de 115 000.00 €.
- Autorise Monsieur le Maire à régler le montant de l'acquisition et à signer tous les actes y afférents.

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

--